



PASRES
Programme d'Appui Stratégique
à la Recherche Scientifique

AVIS D'APPEL A PROJETS DU PASRES (1^{ère} session 2022)

Programme d'Appui Stratégique à la Recherche Scientifique



Ministère de l'Enseignement
Supérieur et de la
Recherche Scientifique



PASRES
Programme d'Appui Stratégique
à la Recherche Scientifique

CSRS

Centre Suisse de Recherches
Scientifiques en Côte d'Ivoire



Le Programme d'Appui Stratégique à la Recherche Scientifique (PASRES), est un Fonds compétitif de financement de la recherche scientifique, fruit de la coopération ivoiro-suisse. Ce programme a été mis en place le 15 Juin 2007, avec le concours financier du Fonds Ivoir-Suisse pour le développement Economique et Social (FIDES) et l'appui technique du Centre Suisse de Recherche Scientifique (CSRS).

Dans le cadre de ses activités de financement de la recherche scientifique en Côte d'Ivoire, le Programme d'Appui Stratégique à la Recherche Scientifique (PASRES), invite les personnes physiques ou morales porteuses d'un projet de recherche scientifique susceptible d'avoir un impact bénéfique sur la lutte contre la pauvreté et le développement durable en Côte d'Ivoire sont invitées à soumettre leurs propositions de projets au Secrétariat Exécutif du PASRES.

La date limite de soumission des dossiers de candidature est prévue pour le **18 Mars 2022**.

Le budget de recherche des propositions de projets ne devra pas excéder **F CFA 15 000 000**.

DOMAINES COUVERTS PAR L'APPEL

1. Sciences exactes
2. Ingénierie et Technologie
3. Sciences Médicales
4. Environnement et Biodiversité
5. Agriculture et Sécurité Alimentaire
6. Sciences Economiques et de Gestion
7. Energie
8. Sciences Humaines
9. Sciences Juridiques
10. Activités d'ONG entrant dans le cadre de la lutte contre la pauvreté

CIBLES

Les catégories suivantes sont éligibles au financement du PASRES :

- Les jeunes chercheurs (Master et Doctorant) ;
- Les Enseignants-Chercheurs et Chercheurs ;
- Les ONG.

DUREE DU PROJET

Les projets retenus dans le cadre de cet appel auront une durée maximale de 36 mois, non prolongeable.

FRAIS DE SUPERVISION SCIENTIFIQUE ET FRAIS DE GESTION

Les frais de supervision scientifique (**destinés au superviseur scientifique**) et les frais de gestion (**destinés au CSRS pour la gestion comptable et financière des projets**) doivent être impérativement pris en compte dans le budget.

¹Les frais de supervision scientifique varient en fonction de la durée du projet :

1 an	→	200 000 F CFA
]1 – 2 ans]	→	300 000 F CFA
]2 – 3 ans]	→	500 000 F CFA

²Les frais de gestion représentent 10% du budget total.

DIFFUSION ET VALORISATION

Une place importante sera accordée aux actions de diffusion, de valorisation et d'implémentation des résultats obtenus dans le cadre de ce projet.

Une attention particulière sera également portée sur la vulgarisation des résultats, et le cas échéant, aux projets de dépôts de brevets qui seraient susceptibles d'apporter une forte valeur ajoutée en matière d'Innovation technologique issue de cette Recherche-Action.

ELIGIBILITE DES COUTS

Les propositions devront présenter un budget pour l'ensemble du projet.

Ce budget devra être clair et détaillé conformément au canevas déjà préétabli par le PASRES. Il sera basé sur des coûts réels.

- 1- Equipements de laboratoire
- 2- Equipements en informatique
- 3- Fournitures et consommables
- 4- Mobilité des équipes/personnes [missions de terrain et déplacements]
- 5- Dépôts de brevets
- 6- Indemnités diverses [devront être clairement décrites dans la proposition]
- 7- Valorisation scientifique et vulgarisation [édition d'ouvrages, fiches techniques, posters, dépôt de brevets, policy brief, organisation ateliers etc.]
- 8- Prototypes
- 9- Implémentation/Tests
- 10- Valorisation économique des résultats

Les versements de la subvention se feront selon les procédures en cours du PASRES, par le respect minutieux du plan de décaissement qui sera établi par les lauréats, en accord avec le Secrétariat Exécutif du PASRES. Les différents versements se feront à la suite de la présentation des différents rapports d'activités techniques et financiers intermédiaires et des pièces justificatives des précédents décaissements.

RAPPORTS D'ACTIVITES

Chaque équipe devra s'engager (à inclure dans la soumission de projet) à fournir au PASRES, un rapport de démarrage et des rapports semestriels d'activités. Il devra comprendre :

- a- Tableaux et figures.
- b- Réalisation au cours des six derniers mois
- c- Respect du calendrier prévisionnel
- d- Justification d'un éventuel retard
- e- Perspectives et éventuel recadrage.

Ce compte-rendu d'activités permettra de juger de l'état d'avancement des recherches.

SUIVI-EVALUATION

Des séances de suivi-évaluation se feront à la suite des présentations des rapports d'activités et financiers. Le PASRES a le droit de suspendre le financement en cas d'insuffisances avérées dans le développement des travaux de recherche ou d'innovation.

L'équipe d'évaluation sera composée :

- 1- Des Membres du Conseil Scientifique du PASRES en charge du domaine du Porteur principal du projet ;
- 2- D'évaluateurs externes spécialistes du domaine scientifique du lauréat (Le PASRES demandera l'expertise des autres Conseils Subventionnaires susceptibles de nommer des évaluateurs dans le domaine requis) ;
- 3- Du Secrétaire Exécutif du PASRES ;
- 4- Du chargé de Suivi-Evaluation ;
- 5- De toutes autres expertises nécessaires.

Des visites de terrain et de laboratoire, en cas de besoin, seront organisées semestriellement afin de s'imprégner de la réalité et de l'effectivité des recherches effectuées.

CANDIDATURE

Le dossier de candidature devra être paginé et rédigé en français. Les candidatures manuscrites ne seront pas acceptées. Le formulaire de soumission ainsi que les pièces à fournir devront être téléchargés sur le site web (www.fonsti.org). Le dossier de soumission devra être envoyé à l'adresse suivante : pasres@csrs.ci

ETAPES DE LA SELECTION

La Procédure de sélection de projets à financer au PASRES se décline en 05 étapes :

- 1- **Examen de la conformité administrative et thématique**
- 2- **Evaluation par des évaluateurs externes**
- 3- **Evaluation par les membres du Conseil Scientifique**
- 4- **Décision de financement par le Comité de Pilotage**
- 5- **Redimensionnement budgétaire**

❖ **Conformité administrative**

Il s'agit d'un tri administratif. Le Secrétariat Exécutif du PASRES effectuera ce tri, en retenant les dossiers répondant aux critères d'éligibilité, en respectant les modalités de soumission et en éliminant ceux qui s'en démarqueront (dossiers incomplets, envoi du dossier de candidature au-delà de la date limite fixée, etc.). En cas de non-conformité administrative du dossier d'un candidat, celui-ci recevra une notification dans laquelle sera mentionné le motif de cette non-conformité administrative.

❖ **Evaluation Scientifique**

Les propositions administrativement conformes seront soumises à une évaluation préalable par au moins deux (02) évaluateurs externes. Ces évaluateurs seront identifiés dans la base de données dont dispose le PASRES.

➤ **Pour les projets Recherche-Développement**

Les évaluateurs externes sont des enseignants-chercheurs ou chercheurs de Rang A, rattachés à des Universités ou Centres de Recherche de pays africains, européens ou américains.)

➤ **Pour les projets d'ONG**

Les évaluateurs externes sont des responsables d'ONG et reconnus ayant eux-mêmes créé leurs propres ONG.

MOTIFS DE REJET DE DOSSIER DE CANDIDATURE

- **Non-conformité Administrative**
 - Dossiers incomplets ;
 - Erreur de calcul du budget de la contribution demandée au PASRES ;
 - Erreur de calcul au niveau des lignes budgétaires ;

- Non-respect du plafond budgétaire ;
- Imprécision sur le montant de la contribution demandée au PASRES ;
- Envoi de dossier de candidature au-delà de la date limite.

CALENDRIER

Activité	Description	Dates prévues	Actions/Acteurs
Appel à propositions et processus d'examen des propositions	Lancement de l'appel	17 Janvier 2022	<ul style="list-style-type: none"> • Parution de l'appel dans la presse écrite et sur les sites web • Affichage dans les universités, centres de recherche nationaux, MESRS...
	Date butoir pour la soumission des propositions	18 Mars 2022	<ul style="list-style-type: none"> • Réception des projets par le Secrétariat Exécutif du PASRES
	Tri administratif	21 - 25 Mars 2022	<ul style="list-style-type: none"> • Conservation des dossiers répondant aux critères d'éligibilité
	Evaluation externe	28 Mars – 08 Avril 2022	<ul style="list-style-type: none"> • Attribution des dossiers conformes aux évaluateurs externes
	Evaluation des dossiers conformes par les membres du Conseil Scientifique.	11 - 22 Avril 2022	<ul style="list-style-type: none"> • Attribution des dossiers, aux membres du Conseil scientifique
	Réunion du Conseil Scientifique	28 Avril 2022	<ul style="list-style-type: none"> • Sélection des projets de haute qualité susceptible d'avoir un impact bénéfique sur le développement économique, socio-politique et culturel de la Côte d'Ivoire. • Classement des dossiers par ordre de mérite
	Réunion du Comité de Pilotage	12 Mai 2022 (Date à déterminer)	<ul style="list-style-type: none"> • Délibération définitive du Comité de Pilotage des projets retenus par le Conseil Scientifique
	Séance de redimensionnement	18 Mai 2022	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation orales par les porteurs de projets éligibles en présence de la Présidente du Conseil

		Scientifique et du Secrétaire Exécutif. <ul style="list-style-type: none"> • Attribution de budget au projet
	Proclamation des résultats	2 Juin 2022 <ul style="list-style-type: none"> • Cérémonie de proclamation des résultats • Affichages des résultats dans la presse, dans les Universités et Centres de Recherche, sur les sites web.